CONTRÔLE URSSAF : ECHANGES, ASTUCES POUR ANTICIPER ET Y FAIRE FACE

La législation sociale est devenue de plus en plus complexe et les contrôles de plus en plus fréquents. Face à ce constat et afin de limiter au maximum le risque de redressement, il est indispensable de se préparer en amont à la venue de l'URSSAF et de maîtriser toutes les étapes du contrôle.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

- Se préparer au contrôle et risque
- De l'avis de passage à la mise en demeure : règles et astuces
- Connaître les dernières décisions de la Cour de Cassation très favorables aux cotisants

Se préparer au contrôle

- Connaître l'URSSAF
- Se tenir prêt pour accueillir l'Inspecteur
- Cartographie des principaux motifs de redressement

Les situations à risque

- Recenser les principaux points de contrôle : avantages en nature et frais professionnels, indemnités de rupture du contrat de travail, prestations versées par les CE, allégements de charges, contributions patronales, etc
- L'incidence d'un précédent contrôle
- Sécuriser ses pratiques

Maîtriser le déroulement du contrôle

- Connaître les différentes sortes de contrôle : contrôle de cohérence, sur pièces ou dans les locaux de l'entreprise, contrôle sur échantillonnage
- Les pouvoirs d'investigation des inspecteurs
- L'audition des salariés et de l'accès aux documents
- Faire valoir ses droits lors du contrôle
- Comprendre les risques en cas d'obstacle au déroulement régulier du contrôle

Appréhender les suites du contrôle

- De la « lettre d'observation » à la mise en demeure et la réaction à tenir
- Apprécier les conditions de validité et les effets de la mise en demeure
- Négocier avec l'URSSAF : réduction des majorations, délai de paiement...
- Contester le redressement devant la commission de recours amiable
- Saisir le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale

Prévenir les risques de redressement

- Interroger l'URSSAF en cas de doute : le rescrit / urssaf.fr
- L'évolution de la doctrine de l'administration

POINTS CLÉS

Formation technique et pratique animée par un avocat expert de la matière

PUBLIC

DRH, RRH, directeurs juridiques, directions financières, dirigeants

PRÉREQUIS

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

INFORMATIONS

Lieu : Lille ou Paris Durée : 1 journée,

soit 7 **he**ures rix : à deviser

Solucial

CONTACT: Solucial Avocats • +33 (0)3 20 42 19 66 • secretariat@solucial.com

L'art du droit social